

4. Le financement des investissements

Les principale sources de financement des investissements sont :

- Les capitaux propres
- Les subvention d'investissement (non traité ici)
- Les dettes financières

4.1 Les capitaux propres

4.1.1 Les ressources propres existantes

Du fait de son activité, et notamment des résultats générés et affectés aux comptes de réserves lors de l'affectation des résultats précédents (106 Réserves), l'entreprise dispose de fonds placés ou disponibles (disponibilités en banque notamment) qui vont pouvoir être utilisées.

Le financement se fait alors pas le crédit d'un compte de trésorerie et débit d'un compte d'immobilisation (opération classique d'achat d'une immobilisation, c.f. supra)

BILAN 31/12/N

ACTIF (en)				PASSIF	
	VB	A et D	VN		
↗ immob.				Capitaux propres	
Trésorerie				capital	
↘				réserves	
				provisions	
				Dettes	

Ou sur la base d'un :

4.1.2 apport en capitaux propres

Dans les cas les plus simples, ces opérations donnent lieu au crédit d'un compte de capitaux propres :

101.Capital

Il peut s'agir d'un compte de Capital individuel (entreprise individuelle), les fonds sont alors apportés par le propriétaire de l'entreprise (apports de l'exploitant) ou d'un compte de capital social pour le cas d'une société (apport des associés).

Ces apports peuvent être réalisés en nature (débit d'un compte d'immobilisation) ou en numéraire (débit d'un compte de trésorerie).

Impact sur le bilan N d'un apport en numéraire

ACTIF (en)				PASSIF	
	VB	A et D	VN		
↗ Trésorerie				Capitaux propres ↗ capital	
				provisions	
				Dettes	

Les nouvelles ressources peuvent ensuite être utilisées pour financer un nouvel investissement.

Impact sur le bilan N d'un apport en nature

ACTIF (en)				PASSIF	
	VB	A et D	VN		
↗ immob.				Capitaux propres	
				↗ capital	
				provisions	
				Dettes	

Exemple : Mr Vivien, a créé un commerce, il apporte le 05/01/N, un terrain (valeur 35 000€) dont il était propriétaire et 15 000€ en numéraire, déposés sur un compte en banque ouvert au nom de l'entreprise

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
211 Terrain	05/01/N		35 000	
512 Banque		101 Capital individuel	15 000	50 000
		<i>Apport de l'exploitant</i>		

Exemple : Mr Vivien, a crée un commerce, il apporte le 05/01/N, 50 000€ en numéraire, déposés sur un compte en banque ouvert au nom de l'entreprise

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
512 Banque	05/01/N	101 Capital individuel <i>Apport de l'exploitant</i>	50 000	50 000

Exemple : La société S. réalise une augmentation de capital par voie d'apports. 2 500 actions de nominal 500 € au prix de 700 €. Par simplification, on supposera les actions entièrement libérées. Les souscriptions ont lieu du 1/06/N au 30/06/N

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
512 Banque	01/06/N au 30/06/N	4563 Associés – Versements reçus sur augmentation de capital <i>Recueil de fonds</i>	1 750 000	1 750 000
4563 Associés – Versements reçus sur augmentation de capital	30/06/N	1013 Capital souscrit appelé versé 1041 Prime d'émission <i>Augmentation de capital</i>	1 750 000	1 250 000 500 000

N.B. prix d'émission supérieur ou égal à la valeur nominale de l'action. Souvent supérieur pour tenir compte des droits acquis sur les réserves par les souscripteurs. La différence entre prix d'émission et valeur nominale est égale à la prime d'émission .

- Dans la réalité les opérations d'apport en capital sont souvent complexes, surtout pour les sociétés.
- Elle peuvent avoir lieu :
 - Lors de la constitution de la société
 - Lors d' « augmentation de capital par voie d'apport. »

Nous ne rentrerons pas dans le détail de ces opérations complexes.

4.2 Les dettes financières

Préalable : Définition d'un passif

: « Un passif est une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Le tiers peut être une personne physique ou morale ou un ensemble de personnes. L'obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci » (PCG article 212-1).Règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs

Eclairage IFRS

Le cadre conceptuel de l'IASB définit un passif comme une « obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ».

4.2.1 Préalable : dette et dette financière

Définition d'une dette

: « Une dette est un passif certain dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise » (PCG article 212-2).

Définition d'une dette financière

Dette liée au mode financement de l'entreprise.
Elle peut être à plus d'un an ou à court terme.

On distingue :

- Emprunts et dettes assimilés (16)
- soldes créditeurs de banque (519) dont le montant est rappelé en bas de bilan en préparation de l'analyse financière

Rappel : les dettes financières au bilan

Actif (Emplois)	B	A	N	Passif (Ressources)
Actif immobilisé				Capitaux propres
Immobilisations incorporelles				Capital social
Immobilisations corporelles				Résultat de l'exercice
Immobilisations financières				Provisions pour Risques et Charges
				Provisions pour risques
				Provisions pour charges
Actif circulant				Dettes
Stocks				Dettes financières
Créances				Dettes d'exploitation
Disponibilités				Dettes diverses
TOTAL ACTIF				TOTAL PASSIF

4.2.2 Les emprunts

4.2.2 .1. Généralités

Quand une entreprise enregistre un emprunt, elle crédite un compte :

16. Emprunts et dettes assimilés

Il s'agit d'un compte de capital (les comptes de capitaux rassemblent les capitaux propres mais aussi les autres ressources stables dont les emprunts).

Les différentes catégories d'emprunt

On distingue :

Les emprunts bancaires

Les emprunts obligataires

Seuls les emprunts bancaires seront traités ici.

4.2.2.2. Les emprunts bancaires :

La logique d'enregistrement de l'opération d'emprunt est toujours la même.

La somme empruntée est portée au crédit d'un compte
164 Emprunt auprès des établissements de crédit

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
512 Banque	X/X/N	164 Emprunt auprès des établissements de	XXX	
crédit		<i>Emprunt</i>		XXX

Impact sur le bilan

BILAN 31/12/N			
ACTIF (enK€)			PASSIF
	VB	A et D	VN
↗ Trésorerie			
			↗ Dettes

Remboursement des emprunts et paiement des intérêts.

L'emprunt génère pour l'entreprise, l'obligation de faire face :

- Au remboursement de l'emprunt (on parle d'amortissement du capital).
- Au paiement des intérêts.

Le remboursement se fait par débit du compte **164 emprunt auprès des établissements de crédit** préalablement crédité.

Le paiement des intérêts se fait par débit d'un compte de charges : **661. Charges d'intérêts**

Méthodes de remboursement des emprunts bancaires.

Les deux méthodes de remboursement les plus courantes sont :

- L'emprunt remboursé par fractions (amortissement constant)

$$\text{Amortissement annuel} \\ = \text{Capital emprunté} / \text{durée de l'emprunt}$$

- L'emprunt remboursé par annuités (amortissement+intérêts) constantes

$$\text{Annuité} = \text{capital emprunté} \times i / [1 - (1+i)^{-n}]$$

Le montant de l'amortissement est ensuite déterminé par différence entre l'annuité et le montant des intérêts.

Exemple

Emprunt le 01/01/N de l'entreprise M. auprès d'un établissement de crédit.

Somme empruntée : 100 000 € au taux de 6%

Durée de l'emprunt : 5 ans

Hypothèse 1 : Amortissement constant

Années	Capital restant dû (1) ($1_N = 1_{N-1} - 2_{N-1}$)	Amortissement (2)	Intérêts (3) ($3_N = 1_N * i$)	Annuité (4) $4_N = 2_N + 3_N$
N	100 000	20 000	6 000	26 000
N+1	80 000	20 000	4 800	24 800
N+2	60 000	20 000	3 600	23 600
N+3	40 000	20 000	2 400	22 400
N+4	20 000	20 000	1 200	21 200

Exemple (suite)

Hypothèse 2 : Annuité constante

$$\text{Annuité} = 100\,000 \times 0.06 / [1 - (1 + 0.06)^{-5}]$$

$$= 23\,739.64 \text{ arrondi à } 23\,740 \text{ €}$$

Années	Capital restant dû (1) ($1_N = 1_{N-1} - 2_{N-1}$)	Amortissement (2) $2_N = 4_N - 3_N$	Intérêts (3) ($3_N = 1_N * i$)	Annuité (4)
N	100 000	17 740	6 000	23 740
N+1	82 260	18 805	4 935	23 740
N+2	63 455	19 933	3 807	23 740
N+3	43 522	21 129	2 611	23 740
N+4	22 393	22 393	1 343	23 736

Le montant de la dernière annuité est ajusté pour tenir compte des arrondis.

Exemple (suite)

Enregistrement de l'emprunt et de la première annuité (hypothèse 1 de l'amortissement constant).

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
512 Banque	01/01/N	164 Emprunt auprès des établissements de crédit <i>Emprunt</i>	100 000	100 000
-----31/12/N-----				
661 Charges d'intérêts		512 Banque	6 000	
164 Emprunt auprès des établissement de crédit		<i>Versement de la première annuité</i>	20 000	26 000

Exemple (suite)

Enregistrement de l'emprunt et de la première annuité (hypothèse 2 des annuités constantes).

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
512 Banque	01/01/N	164 Emprunt auprès des établissements de crédit <i>Emprunt</i>	100 000	100 000
-----31/12/N-----				
661 Charges d'intérêts		512 Banque	6 000	
164 Emprunt auprès des établissement de crédit		<i>Versement de la première annuité</i>	17 740	23 740

5. Le portefeuille Titres

Les titres détenues par l'entreprise peuvent être de deux natures différentes :

- Titres représentatifs d'un **droit de propriété** (parts sociales, actions, rémunérés par une fraction des bénéfices réalisés par la société émettrice, des dividendes).
- Titres représentatifs d'un **droit de créance** sur une société (obligations, titres de créance négociables) qui sont rémunérés par des intérêts

Comptablement, les titres détenus vont figurer en fonction de leur durabilité dans le patrimoine:

- Dans les immobilisation financières (classe 2)
- Dans les valeurs mobilières de placement (classe 5)

Les titres au bilan

Actif (Emplois)	B	A	N	Passif (Ressources)
Actif immobilisé				Capitaux propres
Immobilisations incorporelles				Capital social
Immobilisations corporelles				Réserves
Immobilisations financières				Résultat de l'exercice
Actif circulant				Provisions pour Risques et Charges
Stocks				Provisions pour risques
Valeurs mob. de placement				Provisions pour charges
Créances				Dettes
Disponibilités				Dettes financières
				Dettes d'exploitation
				Dettes diverses
TOTAL ACTIF				TOTAL PASSIF

5.1 Les immobilisations financières

5.1.1 Définition

Il s'agit des titres et des créances détenues par l'entité pour plus d'un an dans l'intention de bénéficier de la perception de revenus (tels qu'intérêts et dividendes) ou de plus values ou de relations commerciales avantageuses

Elles comprennent :

Les titres de participation (261)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (273)

Les autres titres immobilisés....(271 et 272)

Les prêts (274)

5.1.2 Classification

Les titres de participation (261)

Ce sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise parce qu'elle permet d'exercer une certaine influence dans la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Sont présumés être des titres de participation :

- Les titres acquis en tout ou partie par Offre publique d'achat ou offre publique d'échange.
- Les titres représentant au moins 10% du capital d'une entreprise

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille(273)

L'activité de portefeuille consiste pour une entreprise à investir tout ou partie de ses actifs dans la constitution d'un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans leur gestion.

Les titres y sont classés en fonction :

- Des circonstances et motifs qui ont prévalu à leur acquisition
- De l'utilité qui leur est attribuée par les organes de direction (avis n° 30 du CNC)

Autres titres immobilisés (271-272)

Ils sont constitués des titres autres que les deux catégories précédentes, que l'entité a l'intention de conserver durablement ou ne peut revendre à bref délai.

Rque : Parmi les immobilisations financières de l'entreprise, on trouve

Prêts (274)

(prêts accordés à long terme par l'entreprise)

Dépôts et cautionnement versés (275)

5.2 Les Valeurs mobilières de placement

5.1.1 Définition

Il s'agit de titres acquis en vue de réaliser des gains à brève échéance (notamment en plaçant des excédents temporaires de trésorerie). Elles comprennent notamment des actions, parts de SICAV, FCP...

5.1.2 Classification

503 Valeurs mobilières de placement-Actions

506 Valeurs mobilières de placement-Obligations

508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées

5.3. Le traitement comptable des opérations courantes sur titres

- **Les titres** sont enregistrés pour leur valeur d'acquisition au débit des comptes correspondant.

- **Les frais** liés à leur acquisition (droits de mutation, frais d'acte, courtage...) sont enregistrés dans les comptes de charge correspondant à leur nature :

6227 Frais d'acte et de contentieux

6271 Frais sur titres (courtages, droits de garde)

6354 Droits d'enregistrement et de timbre

- **Les revenus des titres** sont enregistrés
 titres sont enregistrés dans les produits
 financiers au compte de résultat :

- 761. Produit des participations
- 762. Produits des autres titres immobilisés
- 764. Produits des valeurs mobilières de placement

- **Ex :**

Ex : achat de 10 000 actions de la société X, au cours de 30€, représentant 25 % du capital de la société. Frais de mutation : 4 000€, frais d'acte : 2 000€. Règlement immédiat.

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
	X/X/N			
261 Titres de participations			300 000	
6227 Frais d'actes et de contentieux			2 000	
6354 Droits d'enregistrement et de timbre			4 000	
		512 Banque		306 000
		<i>Achat 10 000 Actions société X</i>		

- **Ex :**

Ex : achat de 3 000 actions (cours 65 €) de la société Y, en vue de réaliser un placement à moyen terme. Frais de courtage 500€ (TVA, 20 %). Paiement immédiat.

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
	X/X/N			
271/273 Titres immobilisés (Droits de propriété)			195 000	
6271 Frais sur titres (courtages, droits de garde)			500	
44566 Etat, TVA déductible sur ABS			100	
		512 Banque		195 600
		<i>Achat 3 000 Actions société Y</i>		

- **Ex :**

Ex : achat de 200 parts de SICAV Z (SICAV obligations) (part : 250 €), en vue de réaliser un placement à court terme. Paiement à 30 jours.

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
	X/X/N			
506 VMP- Obligations			50 000	
		464 Dettes sur acquisition de VMP		50 000
		<i>Achat 200 SICAV Z</i>		

5.4. Le traitement comptable des cessions de titres

- Concernant **les valeurs mobilières de placement**, le produit net réalisé sur leur cession (prix de cession – coût d'entrée) est enregistré directement:
 - Au débit du compte **667 Charges nettes sur cession de VMP** quand il est négatif
 - Au crédit du compte **767 Produits nets sur cession de VMP** quand il est positif.

Remarque : le coût d'entrée est égal au prix d'acquisition quand les titres vendus ont été acquis en une seule fois? Dans le cas contraire, il faut le calculer à partir de méthode (PEPS, CUMP).

Concernant **les TIAP (titres immobilisés de l'activité de portefeuille)** le produit net réalisé sur leur cession est enregistré directement:

- Au débit du compte **675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés** quand il est négatif
- Au crédit du compte **775 Produit des cessions d'éléments d'actifs** quand il est positif.

Il s'agit de comptes de produits et de charges exceptionnels.

Concernant **les titres de participation** et les autres titres immobilisés, leur cession est traitée de la même manière que la cession d'une immobilisation classique (voir chapitre suivant), soit

- enregistrement du prix de cession au crédit du compte Au crédit du compte **775 Produit des cessions** d'éléments d'actifs
- Et de la Valeur nette comptable du titre au débit du compte **675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés** quand il est négatif

N.B : Dans sous les cas les dépréciation éventuelles, devenues inutiles, doivent être reprises

6. Les salaires et charges sociales

Nous ne développerons pas ici le calcul des différentes charges sociales ni les aspects juridiques liés à la paie. Seule sera abordé, la procédure d'enregistrement comptable des charges correspondant aux salaires et cotisations sociales.

Cet enregistrement comptable fait appel

- Au débit des comptes de charges :

64 Charges de personnel

641 Rémunération du personnel (pour les salaires bruts)

645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance (pour les charges patronales)

- Au crédit des comptes de tiers

42 Personnel et comptes rattachés:

421 Personnel-Rémunérations dues

425 Personnel-Avances et acomptes

43 Sécurité sociale et autres organismes sociaux:

431 Sécurité sociale

437 Autres organismes sociaux

4421 Prélèvement à la source (Impôt sur le revenu)

Le traitement administratif et comptable de la paie s'effectue en plusieurs étapes :

1. Établissement des bulletins de salaires et tenue du livre de paie ;
2. Comptabilisation des salaires du mois après établissement des bulletins de salaires ;
3. Comptabilisation des charges patronales sur salaires ;
4. Paiement des salaires et des cotisations sociales.

Ex: Une entreprise a deux salariés

Mr H et Mme K.

Pour le mois de décembre, on vous donne l'extrait du livre de paie et de la déclaration de charges sociales suivants (diapositive suivante)

extrait du livre de paie							
Nom	Salaires bruts	Retenues		Salaires nets	Avances Oppositi- -tions	Prélève- ment à la source IR	Salaires nets à payer
		URSSAF (maladie, vieillesse, CSG, CRDS, chômage)	Caisses de retraite				
Mme K	6 000	883,64	376,77	4 739,59	500	570,2	3 669,43
Mr H	2 135	389,88	83,27	1 661,85		111,05	1 550,80
total	8 135	1 273,52	460,04	6 401,44	500	776,81	5 124,63

extrait de la déclaration de charges sociales			
déclarations aux organismes sociaux	Cotisations <u>totales</u>	Cotisations <u>salariales</u> (selon <u>livre de paie</u>)	Cotisations <u>patronales</u>
URSSAF	4 048,53	1 273,52	2 775,01
Retraite complémentaire	1 227,7	460,04	767,66
Total cotisations à verser	5 276,23	1733,56	3 542,67

- Le 15/12

Enregistrement de l'avance à Mme K

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
425 Personnel- Avances et acomptes	15/12/N	512 Banque	500	500
		<i>Avance sur salaire à Mme K</i>		

- Le 31/12

Enregistrement des salaires dus et des retenues sur salaires

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
641 Rémunération du personnel	31/12/N	421 Personnel Rémunérations dues	8 135	8 135
		<i>Selon livre de paie, folio n° ...</i>		
		-----d°-----		
-			2 233,56	
421 Personnel Rémunérations dues		431 Sécurité sociale		1273,52
		437 Autres organismes sociaux (Caisses de retraite)		460,04
		425 Personnel avances et acomptes		500
		<i>Selon livre de paie, folio n° ...</i>		
		-----d°-----	776,81	
421 Personnel Rémunérations dues		4421 Prélèvement à la source (Impôt sur le revenu)		776,81
		<i>Selon livre de paie, folio n° ...</i>		

- Le 31/12

Enregistrement des charges patronales

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	31/12/N	431 Sécurité sociale 437 Autres organismes sociaux (Caisses de retraite)	3 542,67	2 775,01 767,66
		<i>Selon déclarations sociales...</i>		

- Le 02/01

Paiement des salaires

Comptes débités	Date	Comptes crédités	Débit	Crédit
421 Personnel rémunérations	02/01/N+1	512 Banque <i>Salaires de décembre N</i>	5 124,63	5 124,63

- Le 15/01

Paielement charges sociales

Comptes débités crédités	Date	Comptes	Débit	Crédit
431 Sécurité sociale 437 Autres organismes sociaux (Caisses de retraite 512 Banque <i>Charges sociales décembre N</i>	15/01/N+1		4 048,53 1 227,7	5276,23

- Le 15/01

Versement prélèvement à la source

Comptes débités crédités	Date	Comptes	Débit	Crédit
4421 Prélèvement à la source (Impôt sur le revenu) 512 Banque <i>Prélèvement à la source IR décembre N</i>	15/01/N+1		776,81	776,81